



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Avignon, le 22 août 2023

PERSISTANCE D'UN ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE PASSAGE EN ALERTE DE NIVEAU 2

Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air à l'ozone, le préfet de la zone de défense Sud, a déclenché la procédure d'alerte de niveau 2 **pour la journée de demain mercredi 23 août**.

En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation et **des dispositions du niveau 1 d'alerte**, la préfète de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- Mise en oeuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.
- Réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires (arrosage...).
- Modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essais.
- Report des travaux du sol.
- Report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac.
- Recours à des enfouissements rapides des effluents.

En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

La procédure d'alerte est assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :

Pour protéger votre santé :

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.

Pour toute information complémentaire sur :

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>